



Millau
VILLE DE

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....34
Votants.....34

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame la Maire

Délibération numéro :
2020/062

**Désignation des membres
de la Commission d'Appel
d'Offres**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 22 juillet 2020, que
la convocation du conseil avait été établie le
jeudi 9 juillet 2020

La Maire



Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment pris en ses articles L.1411-5, D. 1411-3 à D.1411-5, L. 1414-2, et L 2121-21 ;

Considérant qu'en application de l'article L. 1411-5 II a) du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la commission est composée par : « lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants, et plus, l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, et cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, ».

Considérant que, de plus, l'article L.1411-5 II alinéa 6 du même code, dispose que : « il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ».

Considérant que l'assemblée délibérante, décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, à l'élection des membres composant cette commission,

- Un président ou son représentant,
- Cinq conseillers municipaux titulaires,
- Autant de suppléants.

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corinne MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Bérénice LACAN, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Philippe RAMONDENC

PROCURATIONS : Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Considérant que le vote a lieu au scrutin secret sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'un vote au scrutin public, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT,

Considérant qu'en outre, siégeront aux réunions avec voix consultative :

Lorsqu'ils y sont invités par le Président de la Commission d'Appel d'Offres, le comptable public et un représentant du ministre chargé de la Concurrence, leurs observations seront consignées au procès-verbal,

Des personnalités ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le Président de la Commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet des marchés publics,

Il est donc demandé au Conseil municipal :

1. **De désigner** Madame Martine BACHELET comme représentante de Madame la Maire en tant que vice-présidente au sein de la commission d'Appel d'offres,
2. **De décider à l'unanimité de ne pas procéder** à l'élection, selon le mode de scrutin à bulletin secret de l'article L. 1411-5 du CGCT, des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

3. **D'élire** 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, conformément à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel, selon la liste ci-dessous :

Titulaires :

- Patrick PES
- Bernard GREGOIRE
- Corine MORA
- Yannick DOULS
- Alain NAYRAC

Suppléants :

- Thierry PEREZ-LAFONT
- Charlie MEDEIROS
- Marie-Eve PANIS
- Corinne COMPAN
- Daniel DIAZ

4. **D'autoriser** Madame la Maire ou son représentant à accomplir tous les actes en découlant.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée



